

MAIRIE

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Nombre de procurations : 2

Absents sans procuration : 2

Date de la convocation : 10/02/2026

Date d'affichage : 10/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Frédérique PIGRÉE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothée NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, excusés.

Étaient absents non excusés (sans procuration) : Madame Caroline POISBEAU, Madame Delphine HARDY.

Madame Mauricette HELLO a été nommée secrétaire de séance.

1-6. Présentation du BUDGET PRINCIPAL 2026 – Prévisionnel CFU

Lors de la délibération du 09/09/2025, il a été voté le passage au Compte Financier Unique (CFU) pour le budget 2026.

Pour rappel, dans le cadre de la réforme de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales, le Compte Financier Unique (CFU) est appelé à remplacer le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG), conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La collectivité est désormais concernée par l'obligation d'élaborer un CFU à compter de l'exercice budgétaire 2026, conformément au calendrier fixé par la réglementation.

Le CFU est un document unique, coconstruit entre l'ordonnateur (la commune) et le comptable public, qui permet une meilleure lisibilité de la situation financière de la collectivité et une simplification des procédures.

Tenant compte de la reprise du budget Commerce et de l'affectation des résultats, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide de valider le Budget Principal 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 450 986,63 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Prévisionnel 2026
002 – Résultat de fonctionnement	517 585,92 €
013 – Atténuation charges : remb.frais de personnel	0 €
042 – Transfert entre sections (neutr.amortiss.)	6 818,00 €
70 – Produits des services	81 700,00 €
73 – Impôts et taxes	73 814,00 €
731- Fiscalité locale	545 040,00 €
74 – Dotations et participations	186 913,71 €
75 - Autres produits de gestion courante	39 115,00 €
Total	1 450 986,63 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Prévisionnel 2026
011 – Charges générales	823 003,85 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	483 400,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	99 566,27 €
66 – Charges financières	21,95 €
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	1 903,38 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €
042 – Dotation aux amortissements	22 591,18 €
Total	1 450 986,63 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20260225-140 DE
Date de réception préfecture : 25/02/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT – équilibrée en recettes et en dépenses à : **807 991.18 €**

Recettes d'investissement :

Chapitre	Prévisionnel 2026
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	82 677,77 €
10 – FCTVA et taxe d'aménagement	42 266,09 €
1068 - Excédent de fonctionnement	349 459,47 €
13 – Subventions d'investissement dont RAR* de 87 257,34€ (subvention DSIL 1 non soldée)	216 531,07 €
16- Emprunts- Dépôts et cautionnements reçus-C /165	400,00 €
040 – Amortissement des immobilisations	22 591,18 €
021 – Virement de la section fonctionnement	0 €
458201- Eaux Pluviales	94 065,60 €
Total	807 991,18 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Prévisionnel 2026
040 – Neutralisation amortissements subv.équip.	6 818,00 €
16 – Remboursement du capital emprunté	57 584,35 €
20 – Immobilisations incorporelles dont RAR* de 7 129,29 € (frais d'études CDC Conseils pour l'aménagement du bourg et RAR budget commerce frais d'études)	10 979,29 €
204 – Subvention d'équipement versées	6 818,00 €
21 – Immobilisations corporelles	42 837,33 €
23 – Immobilisations en cours- dont RAR* de 11011,69€ (solde des travaux construction commerce C/2313 du budget commerce)	588 888,61 €
458101- Eaux Pluviales	94 065,60 €
Total	807 991,18 €

*RAR : restes à réaliser

Extrait Certifié Conforme
Le 24/02/2026.

Secrétaire de séance,
Mauricette HELLO

Le Maire,
Luc NORMAND



Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20260225-1-6-DE
Date de réception préfecture : 25/02/2026

